

CHSCT Ministériel du 30 juin 2015 Situation des Archives nationales d'outre-mer (ANOM)

La Direction générale des patrimoines a mis en place un dispositif afin de répondre aux inquiétudes émanant des personnels et de leurs représentants dans les différentes instances (CHSCT, CT archives, CHSCTM) concernant les conditions dans lesquelles les équipes des ANOM exercent actuellement leur travail.

Ce dispositif a été présenté, sur place, à l'ensemble du personnel, par Hervé Lemoine, directeur chargé des archives de France, le 22 mai dernier, en compagnie de Hervé Delmare, son adjoint, président du CHSCT spécial ANOM-ANMT et de Philippe Henwood, conservateur général, inspecteur des patrimoines. Il a également été présenté au CHSCT spécial ANOM-ANMT en sa séance du 28 mai 2015.

Le processus engagé vise à rétablir un climat de dialogue au sein de l'institution par la conduite de travaux ayant vocation à déboucher sur un organigramme en novembre 2015. Les étapes prévues sont les suivantes.

1/ Entretiens individuels :

Un meilleur fonctionnement de l'institution passe par l'élaboration d'un organigramme avec un travail visant à positionner chaque agent au sein de la structure.

Pour ce faire, M. Philippe Henwood, inspecteur des patrimoines, a été chargé d'une mission d'accompagnement de la direction des ANOM et il procédera à des entretiens individuels de chacun des personnels des ANOM, dans le but :

- soit d'examiner, avec eux, la fiche du poste qu'ils occupent et, si nécessaire, de proposer des amendements à cette fiche ; soit, si cette fiche n'existe pas encore, d'en établir un projet ;
- de recueillir l'expression de leurs attentes et, le cas échéant, de leurs aspirations d'évolution professionnelle.

A l'issue de la conduite de ces entretiens, M. Henwood conseillera le directeur des ANOM pour l'établissement de l'organigramme, en association avec M. Delmare pour le SIAF.

2/ Point d'étape en CHSCT spécial ANOM-ANMT fin septembre 2015 :

Répondant à la demande des représentants du personnel lors du CHSCT du 28 mai, une session exceptionnelle du CHSCT spécial ANOM-ANMT sera convoquée à la fin septembre 2015, à Aix-en-Provence, afin de dresser un point d'étape du processus.

3/ Poursuite des travaux en vue de la mise en place d'un organigramme :

L'intention est de pouvoir soumettre un projet d'organigramme au CHSCT spécial ANOM-ANMT ainsi qu'au CT Archives avant la fin 2015 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2016.

4/ Rédaction d'un projet de service à échéance de novembre 2016 :

Une fois l'organigramme adopté et mis en œuvre, débutera la rédaction du projet de service de l'établissement. Son élaboration, participative, devra aboutir à un projet fédérateur pour l'ensemble du personnel.